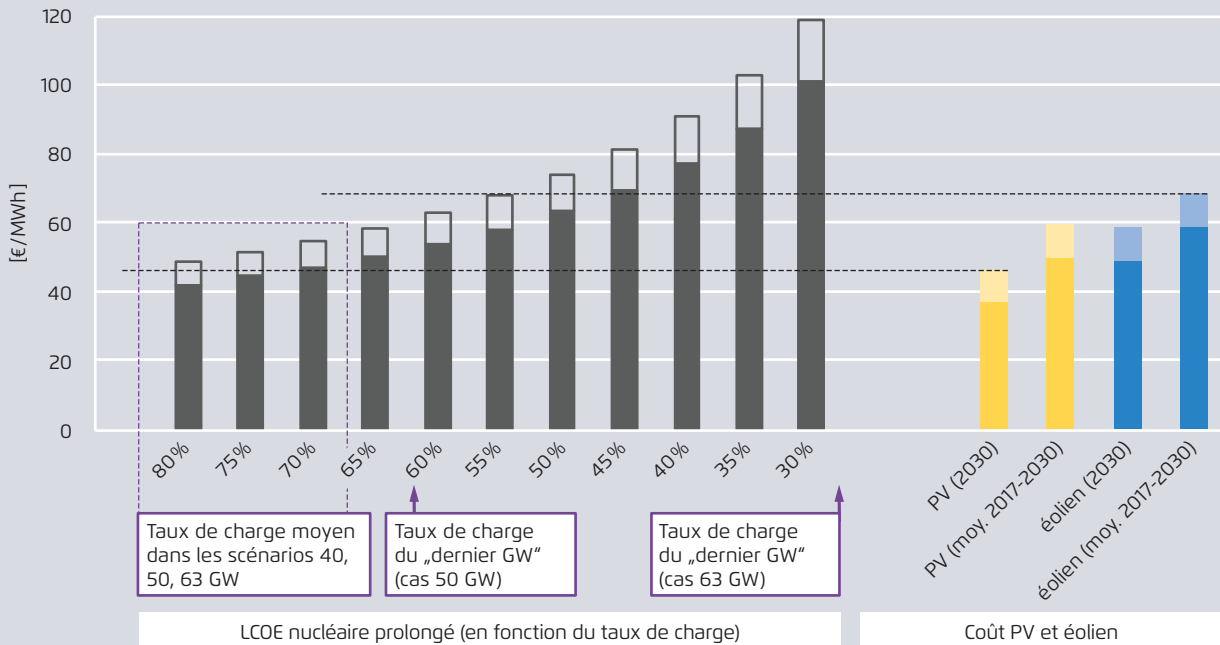


LCOE du nucléaire prolongé en fonction du taux de charge des réacteurs comparés aux alternatives photovoltaïque au sol et éolienne terrestre (avec prise en compte des « coûts d'intégration »)

Figure 32



(la barre foncée indique le coût basé sur l'estimation de la Cour des Comptes. Le cadre indique une variation haute sur les coûts d'investissements +50%)

(la barre foncée indique le LCOE, la partie claire indique le «coût d'intégration**»)

* Le coût d'intégration est défini ici comme la différence entre la valeur moyenne du PV/éolien pour le système électrique et la valeur moyenne du nucléaire.